



CHAMPIONNAT DE FRANCE KARTING 2021 TROPHÉE DE FRANCE KZ2 GENTLEMAN KARTING 2021

RÈGLEMENT SPORTIF

La FFSA organise **Les Championnats de France** (« les Championnats ») et le **Trophée de France KZ2 Gentleman** (« le Trophée ») qui sont la propriété de la FFSA. Les Championnats couronneront les pilotes Champions de France et le Trophée de France KZ2 Gentleman couronnera le Vainqueur du Trophée de France KZ2 Gentleman. Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organismes, Concurrents et Circuits) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant le Championnat.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du présent Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant aux Championnats de France et au Trophée de France KZ2 Gentleman s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales et Spécifiques applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA et Championnats FFSA de Karting, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif (CIK-FIA).

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) **Les Championnats de France** et le **Trophée de France KZ2 Gentleman** se dérouleront sur une ou plusieurs compétitions :

| Dates | Catégories | Circuits | Organismes |
|----------------------------|--|------------------------|--------------------------|
| 23 au 25 juillet 2021 | Nationale / KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman | Belmont sur Rance (12) | ASK Aveyron |
| 20 au 22 août 2021 | Minime / Cadet / Junior / Féminin | St Amand Montrond (18) | ASK St Amand Montrond |
| 24 au 26 septembre 2021 | KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman / Handikart | Varennes (03) | ASK Varennes |
| 01 au 03 octobre 2021 | Minime / Cadet / Nationale | Lohéac (35) | ASK Lohéac |

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

5) La ou les compétitions comptant pour les Championnats et le Trophée auront le statut de compétition nationale.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Entre le lundi précédant la manifestation et le début des essais officiels à partir du vendredi 08h00, aucun roulage en kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit.

Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

CLASSEMENTS

7a) Chaque pilote pourra cumuler des points lors de chaque classement intermédiaire (établis à l'issue des manches qualificatives) et de chaque phase finale.

Les titres de Champion de France et le titre de Vainqueur du Trophée de France KZ2 Gentleman seront attribués aux pilotes qui auront obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves du calendrier 2021.

Le classement final des Championnats de France et du Trophée de France sera établi par l'addition de tous les points marqués par chaque pilote sur l'ensemble des épreuves.

En cas d'ex-aequo, ce sera le classement de la dernière finale qui départagera les pilotes.

7b) Le classement général pour les Championnats Handikart et Féminin sera établi sur le résultat de la finale.

7c) A chaque compétition (**hors catégorie Handikart et Féminine**), le classement intermédiaire (établi à l'issue des manches qualificatives) donnera lieu à une attribution de points aux 10 premiers pilotes classés, selon le barème suivant :

10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

7d) A chaque compétition (**hors catégorie Handikart et Féminine**), les Pré-Finales donneront lieu à une attribution de points aux 15 premiers pilotes classés, selon le barème suivant :

15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

7e) A chaque compétition (**hors catégorie Handikart et Féminine**), la Finale donnera lieu à une attribution de points aux 15 premiers pilotes classés, selon le barème suivant :

25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8a) Les Champions de France, le vainqueur du Trophée de France KZ2 Gentleman et le vainqueur du prix « Philippe STREIFF » seront invités à la cérémonie des Trophées du Sport Automobile.

8b) A l'issue de chaque finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie. A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée (amende de 100 € pour les Minime-Cadet).

8c) Une dotation de 12.450 € de primes sera attribuée et répartie suivant le classement général final des Championnats de France et du Trophée de France KZ2 Gentleman :

- Catégorie NATIONALE :
 - 1^{er} : 730 Euros
 - 2^{ème} : 580 Euros
 - 3^{ème} : 480 Euros

- Catégorie KZ2 :
 - 1^{er} : 730 Euros
 - 2^{ème} : 580 Euros
 - 3^{ème} : 480 Euros
- Catégorie KZ2 MASTER :
 - 1^{er} : 730 Euros
 - 2^{ème} : 580 Euros
 - 3^{ème} : 480 Euros
- Catégorie KZ2 GENTLEMAN :
 - 1^{er} : 730 Euros
 - 2^{ème} : 580 Euros
 - 3^{ème} : 480 Euros
- Catégorie FÉMININE :
 - 1^{er} : 730 Euros
 - 2^{ème} : 580 Euros
 - 3^{ème} : 480 Euros
- Catégorie HANDIKART :
 - 1^{er} : 716 Euros
 - 2^{ème} : 501 Euros
 - 3^{ème} : 401 Euros
 - 4^{ème} : 301 Euros
 - 5^{ème} : 251 Euros
 - 6^{ème} : 151 Euros
- Catégorie H4 prix « Philippe STREIFF » :
 - 1^{er} : 567 Euros
 - 2^{ème} : 351 Euros
 - 3^{ème} : 261 Euros

8d) Tableau des dotations sportives et matériels :

| CATÉGORIE | DOTATION |
|-----------|--|
| Minime | <ul style="list-style-type: none"> • Un moteur IAME Gazelle sera remis au gagnant du tirage au sort FFSA • 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés aux 2 épreuves du Championnat de France (train remis lors de la participation à la deuxième épreuve). • Du 1^{er} au 5^{ème}, un test physique offert au sein de la FFSA Academy • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes |
| Cadet | <ul style="list-style-type: none"> • 1 moteur ROTAX MiniMax sera remis au gagnant du tirage au sort FFSA • Invitation à la Finale Mondiale ROTAX au 1^{er} du Championnat • Invitations au Challenge International Trophy ROTAX aux 2^{ème} et 3^{ème} du Championnat • 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés aux 2 épreuves du Championnat de France (train remis lors de la participation à la deuxième épreuve). • Du 1^{er} au 5^{ème} stage OK-J et tests physiques offerts au sein de la FFSA Academy. • Du 6^{ème} au 10^{ème} tests physiques offerts au sein de la FFSA Academy. • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes |
| Nationale | <ul style="list-style-type: none"> • 1 moteur ROTAX J125Max sera remis au gagnant du tirage au sort FFSA • Invitation à la Finale Mondiale ROTAX au vainqueur du Championnat • 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés aux 2 épreuves du Championnat de France (train remis lors à la participation à la deuxième épreuve). • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes |

| | |
|------------------------------------|--|
| KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman | <ul style="list-style-type: none"> • 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés aux 2 épreuves du Championnat de France (train remis lors à la participation à la deuxième épreuve). • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes |
| Féminine | <ul style="list-style-type: none"> • La 1^{ère} remportera un stage F4 au sein de la FFSA Academy • La 2^{ème} et 3^{ème} remporteront un test physique au sein de la FFSA Academy • 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes |
| Handikart | <ul style="list-style-type: none"> • Les 3 premiers remporteront un stage de simulateur F4 au sein de la FFSA Academy • 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes |

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

9) Les Championnats et le Trophée sont ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2021. Ainsi qu'à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de participer de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de participation de cette ASN dans la catégorie concernée. Pour les catégories Minime et Cadet, seules les licences NCCMK et NCCCK seront admises.

10a) Tout pilote désirant participer aux Championnats et Trophée de France devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats des France (www.ffsakarting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0)6.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15.

L'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi précédant l'épreuve à 20h00.

L'inscription d'un pilote enregistrée dans les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré suivant le tableau ci-dessous.

10b) Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer (si l'entrée au public est payante) et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands et la location du transpondeur pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

10c) En cas de non-participation du pilote au Championnat de France ou au Trophée de France KZ2 Gentleman, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

10d) Tableau des droits d'engagement :

| Catégorie | Montant | Majoration |
|------------------------------------|---------|--|
| Minime | 130 € | Epreuve 1/2 - 158 € à partir du 05.08.2021 à 08h00 Epreuve 2/2 – 158 € à partir du 16.09.2021 à 08h00 |
| Cadet | 235 € | Epreuve 1/2 - 285 € à partir du 05.08.2021 à 08h00 Epreuve 2/2 – 285 € à partir du 16.09.2021 à 08h00 |
| Nationale | 235 € | Epreuve 1/2 - 285 € à partir du 08.07.2021 à 08h00 Epreuve 2/2 – 285 € à partir du 16.08.2021 à 08h00 |
| KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman | 235 € | Epreuve 1/2 - 285 € à partir du 08.07.2021 à 08h00 Epreuve 2/2- 285 € à partir du 09.09.2021 à 08h00 |
| Féminine | 235 € | 285 € à partir du 05.08.2021 à 08h00 |
| Handikart | 235 € | 285 € à partir du 09.09.2021 à 08h00 |

PILOTES ADMIS

11a) Le pilote devra avoir participé aux DEUX épreuves qualificatives de son Championnat de Ligue, sauf cas de force majeure et sauf pour le pilote joker invité par le Président de chaque Ligue.

11b) Particularités concernant les épreuves qualificatives CADET

Pour valider leur inscription au Championnat de France Cadet, les pilotes devront obligatoirement :

- avoir participé aux DEUX épreuves qualificatives du Championnat de Ligue
- ou avoir participé à une ou deux épreuves du Championnat de Ligue et à une ou deux épreuves du Championnat de France Junior se déroulant le (s) même (s) week-end (s) que les épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (participation obligatoire à DEUX épreuves au total).

11c) Particularités concernant les épreuves qualificatives NATIONALE

Pour valider leur inscription au Championnat de France Nationale, les pilotes devront obligatoirement :

- avoir participé aux DEUX épreuves qualificatives du Championnat de Ligue dans la catégorie Nationale
- ou avoir participé à une ou deux épreuves du Championnat de Ligue dans la catégorie Nationale et à une ou deux épreuves du Championnat de France Junior se déroulant le (s) même (s) week-end (s) que les épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (participation à DEUX épreuves au total)
- ou avoir participé à deux épreuves qualificatives du Championnat de Ligue dans la catégorie Nationale et à une épreuve internationale ayant lieu le même week-end qu'une des journées qualificatives du Championnat de Ligue avec présentation d'un justificatif pour l'épreuve internationale.

11d) Particularités concernant les épreuves qualificatives KZ2 - KZ2 MASTER - KZ2 GENTLEMAN.

Les pilotes devront avoir participé aux DEUX qualificatives du Championnat de Ligue. Les pilotes qui participeraient à une course internationale se déroulant le même week-end qu'une des DEUX épreuves qualificatives du Championnat de Ligue pourraient valider leur inscription au Championnat de France s'ils ont participé à l'autre épreuve qualificative du Championnat de Ligue et s'ils fournissent un justificatif de participation à ladite course internationale.

11e) Particularités concernant les épreuves qualificatives HANDIKART
Pas d'épreuve qualificative mais le pilote devra justifier d'une participation à au moins une course régionale (sauf course club).

11f) Particularités concernant les épreuves qualificatives FEMININE
Inscription libre, pas d'épreuve qualificative.

11g) Conditions de participation par catégorie :

| Catégorie | Conditions |
|---------------|--|
| Minime | Pilotes âgés de 7 à 12 ans l'année 2021. Les pilotes âgés de 7 ans devront être titulaires d'un volant d'Argent ou d'Or décerné par une École Française de Karting (EFK) (attestation à fournir au Service Licence). |
| Cadet | Pilotes âgés de 10 à 14 ans dans l'année 2021. |
| Nationale | Pilotes âgés de 12 à 16 ans dans l'année 2021. |
| KZ2 | Pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année 2021. |
| KZ2 Master | Pilotes âgés de 32 ans minimum dans l'année 2021. |
| KZ2 Gentleman | Pilotes âgés de 45 ans minimum dans l'année 2021. |
| Féminine | Pilotes féminines âgés de 14 ans minimum dans l'année 2021. |
| Handikart | Pilotes âgés de 14 ans minimum dans l'année 2021 et handicapés d'un ou plusieurs membres La catégorie H2 comprend les pilotes ayant 1 ou 2 membres handicapés. La catégorie H4 comprend les pilotes ayant 3 ou 4 membres handicapés. |

11h) Un maximum de 72 pilotes par catégorie sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler les Championnats ou le Trophée, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

11i) Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.

11j) Le vainqueur du Championnat de France de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant au présent règlement.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

12) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

13) Châssis :

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis semblant endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs devra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

14) Moteur :

Pour les catégories Minimé, Cadet, Nationale en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- Si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- Si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

Références moteur :

| Catégorie | Type Moteur | Nombre | Plombage | Nbr. Châssis |
|------------------------------------|--------------------------------|--------|----------|--------------|
| Minime | IAME Gazelle | Un | Oui | 1 |
| Cadet | ROTAX Mini Max | Un | Oui | 1 |
| Nationale | ROTAX J125 Max | Un | Non | 1 |
| KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman | CIK-FIA | Deux | Non | 1 |
| Féminine | IAME X30 rl tag c | Deux | Non | 1 |
| Handikart | IAME X30 rl tag c ROTAX Max | Deux | Non | 1 |

NOTA : Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

15) Pneumatiques :

Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :

- Essais libres officiels et les warm up : Les pneumatiques slick et pluie pourront être apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2017/2019 ou 2020/2022) ou achetés sur place auprès du fabricant, partenaire des Championnats de France.

Les pneumatiques slick des essais libres officiels et des warm up seront identifiés (marquage ou enregistrement) et contrôlés à chaque séance à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels.

Les pneumatiques pluie seront libres dans le respect de la catégorie.

- Pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales : les pneumatiques slick et les pneumatiques pluies seront distribués et montés en parc d'assistance avant l'épreuve le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ.

Ils seront stockés en parc fermé.

Ces pneumatiques devront être fournis par le fabricant, partenaire des Championnats et du Trophée.

En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement :

- Pris dans les pneus identifiés ayant roulés lors des essais libres officiels et warm up s'il s'agit d'un pneumatique slick.
- Pris dans des pneus usagés s'il s'agit d'un pneumatique pluie.

Quantités pneumatiques :

| | | | Minime Cadet | Nationale Féminine | Handikart | KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman |
|--|--------------|----------|-----------------|-----------------------|------------|------------------------------------|
| Essais Libres + warm Up | SLICK | Quantité | 4 | 4 | 4 | 4 |
| | PLUIE | Quantité | / | Libre | Libre | Libre |
| Essais qualificatifs + manches + phases finales | SLICK | Quantité | 4 | 4 | 4 | 8 |
| | PLUIE | Quantité | / | 4 | 4 | 8 |
| Stockage pneus de courses | | | Parc fermé | Parc fermé | Parc fermé | Parc fermé |

16) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en essais qualificatifs, manches qualificatives et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition - essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

17) Huiles de mélange :

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées.

Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

18) La FFSA attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course et 4 plaques du numéro

Les plaques numéros, les numéros et les identifications seront fournis par la FFSA et incluront une publicité obligatoire.

Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

Les pilotes participant aux Championnats de France et au Trophée de France devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€

CARBURANT

19) Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par le concurrent.

L'essence devra être du type Sans Plomb E5-98, commercialisée en France et achetée dans la station service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

20a) Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA.

20b) Un mécanicien par pilote (deux pour la catégorie Handikart) sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra être titulaire d'une licence Nationale ou Internationale en cours de validité et porter le laissez-passer spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE / DU TROPHÉE DE FRANCE

21) Les Compétitions se composeront d'Essais Libres Officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et de phases finales.

22a) Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi entre 08h00 et 18h00.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100€.

22b) Les essais qualificatifs se dérouleront sur 08 minutes.

Des groupes pour les essais qualificatifs pourront être créés par tirage au sort.

Des essais sonométriques pourront avoir lieu.

22c) Les manches qualificatives :

Diviser le nombre de pilotes en X séries comprenant 18 pilotes maximum en fonction de la capacité de la piste, séries réparties suivant le processus ci-dessous :

- si le nombre de pilotes inscrits est inférieur ou égal à la capacité de la piste, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.
- si le nombre de pilotes inscrits est supérieur à la capacité de la piste, un certain nombre de séries comprenant au maximum un nombre de pilote égal à la moitié de la capacité de la piste seront créées : A, B, C, etc.

22d) Les phases finales (Pré-finale et finale) :

Les 36 premiers pilotes au maximum, variable en fonction de la capacité de la piste, seront qualifiés suivant le classement intermédiaire établi à l'issue des manches qualificatives.

23) Tableau des distances de course :

| Intitulé | Catégorie | Durée |
|-------------------------------|--|---|
| Manches Qualificatives | Minime Autres catégories | 10 km (sec) / 7 km (pluie) 15 km (sec) / 12 km (pluie) |
| Pré-finale | Minime Autres catégories | 12 km (sec) / 7 km (pluie) 20 km (sec) / 12 km (pluie) |
| Finale | Minime Cadet - Gentleman - Handikart Autres catégories | 15 km (sec) / 10 km (pluie) 25 km (sec) / 17 km (pluie) 30 km (sec) / 20 km (pluie) |

GRILLE DE DÉPART

24) Article 2.19 des prescriptions Générales CIK/FIA.

PROCÉDURE DE DÉPART

25) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK/FIA.

SUSPENSION D'UNE COURSE

26) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

27) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

ARRIVÉE

28) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PARC FERMÉ

29) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

INCIDENTS

30) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PUBLICITÉ

31) Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100 €.